

Faculté de philosophie et lettres



ARKE3DS Diplôme d'études spécialisées en étude et gestion du patrimoine culturel



Gestion du programme

ARKE Département d'archéologie et d'histoire de l'art

Contact : Bernadette Vervaren

Tél. 010474870

vervaren@arke.ucl.ac.be

Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP), Université Catholique de Louvain (UCL), Université de Liège (ULg), Université Libre de Bruxelles (ULB)

Objectif de la formation

La formation a pour but de parfaire, chez les futurs professionnels de l'archéologie et de l'histoire de l'art, les bases scientifiques et techniques indispensables à une pratique actualisée de leur activité. Elle répond au souhait de nombreux étudiants soucieux de compléter la formation générale reçue lors des études de licence en archéologie et histoire de l'art par une ouverture au monde professionnel. Elle correspond aussi à un besoin, exprimé par les professionnels, de licenciés plus sensibilisés et mieux formés à la problématique de la gestion du patrimoine culturel sous ses différents aspects.

Trois publics sont visés par cette formation. En premier lieu, elle s'adresse aux jeunes licenciés en archéologie et histoire de l'art, désireux de parfaire leur formation pour développer un acquis de connaissances en vue d'une meilleure insertion dans le monde professionnel. En deuxième lieu, dans la mesure où cette formation relève du 3e cycle, elle peut viser les doctorants, ne possédant qu'une formation monodisciplinaire, tentés par l'acquisition de connaissances pluridisciplinaires et pratiques. Enfin, elle peut s'adresser aux professionnels de l'archéologie et de l'histoire de l'art, déjà engagés dans la vie active et soucieux, dans le cadre d'un congé-formation ou d'un horaire aménagé, de s'assurer une formation complémentaire du niveau du 3e cycle.

Conditions d'admission

Le DES en Etude et gestion du patrimoine culturel est accessible aux titulaires d'un diplôme de licencié en archéologie et histoire de l'art délivré par une université de la Communauté française. Le DES est également accessible à l'étudiant titulaire d'un autre diplôme, belge ou étranger, moyennant l'accord du comité de gestion et dans le respect des règles en vigueur dans chaque institution; le comité de gestion imposera éventuellement un programme complémentaire à définir dans chaque cas en fonction de la formation préalable effectivement suivie par l'étudiant.

Demande d'admission

L'étudiant prend une inscription dans l'une des quatre universités partenaires de son choix.

Les conditions et demandes d'admission habituelles sont précisées dans la partie "Renseignements généraux" de la page Web : <http://www.ucl.ac.be/etudes/libres/acces.html>.

Structure générale du programme

Le DES en Etude et gestion du patrimoine culturel comporte une année d'études et ne peut être obtenu qu'un an au moins après le diplôme qui y a donné accès. Toutefois, l'épreuve peut faire l'objet d'une demande d'étalement auprès du comité de gestion, selon la procédure en vigueur dans l'institution dans laquelle l'étudiant est inscrit. Cet étalement n'excédera pas trois années. L'autorisation de poursuivre accordée à l'étudiant qui a demandé l'étalement fera l'objet d'une décision du jury, à l'issue de chaque année académique. Le diplôme débouche sur le grade académique de "Diplôme d'études spécialisées en étude et gestion du patrimoine culturel". Les enseignements du DES seront organisés dans les quatre institutions partenaires, selon les besoins et les disponibilités, ainsi que dans tout autre lieu (musée, chantier de fouille, de restauration, etc.) nécessité par l'enseignement lui-même. Les cours auront lieu pendant les heures habituelles de cours universitaires ou à horaire décalé, selon les nécessités et les possibilités des enseignants, même durant les week-ends.

Contenu du programme

Le programme d'études comporte 300 heures, réparties en 48 heures de formation de base commune à tous les étudiants du DES, 172 heures de formation spécialisée correspondant à un des cinq modules décrits ci-dessous et 44 heures de formation complémentaire à choisir dans les autres modules. Chaque étudiant choisit un module de spécialisation dont il suit l'ensemble des cours et dans lequel s'inscrit un stage, d'une durée de deux mois minimum, qui donne lieu à un rapport de stage (valeur 36 heures).

Chaque module comporte des cours de questions spéciales et des séminaires d'études de cas, dont le contenu, comme les intervenants, seront déterminés chaque année en fonction de l'actualité, des intérêts des étudiants et des opportunités d'accueillir des collaborateurs étrangers. Les thèmes énumérés ci-après sont donc indicatifs; la liste n'en est pas exhaustive et tous les aspects ne sont pas abordés chaque année. En outre, un cours à option ou une orientation entière pourrait ne pas être organisé(e) une année si le nombre d'étudiants inscrits est inférieur à quatre.

A. Formation de base : 48 heures, soit 4 cours de 12 heures

Institutions nationales et internationales du patrimoine culturel [12h] - J.-L. Luxen (UCL)

Introduction à l'informatique appliquée à l'étude et à la gestion du patrimoine culturel [12h] - R. Laffineur (ULg)

Sociologie du patrimoine culturel [12h] - M. Van der Gucht (ULB)

Economie et patrimoine culturel [12h] - M. Decrop (FUNDP)

B. Formation spécialisée : 172 heures

L'étudiant choisit une des orientations suivantes :

Archéologie du sous-sol

(Ne sera pas organisé en 2005-06)

Introduction [12h] - R. Brulet (UCL)

Questions spéciales I [32h] - R. Brulet (UCL)

Questions spéciales II [32h] - N.

Questions spéciales III [32h] - M. Otte et D. Laboury (ULg)

Questions spéciales IV [32h] - G. Raepsaet (ULB)

Questions spéciales V [32h] - O. Tunca (ULg)

Patrimoine immobilier

(Ne sera pas organisé en 2005-06)

Introduction [12h] - P. Hoffsummer (ULg)

Questions spéciales I [32h] - P. Hoffsummer (ULg)

Questions spéciales II [32h] - P. Hoffsummer et B. Van den Bossche (ULg)

Questions spéciales III [32h] - Y. Vanden Bemden (FUNDP)

Questions spéciales IV [32h] - Y. Vanden Bemden (FUNDP)

Questions spéciales V [32h] - L. Verslype et Ph. Bragard (UCL)

Muséologie

Introduction [12h] - I. Vandevivere (UCL)

Questions spéciales I [32h] - P.J. Foulon (FUNDP)

Questions spéciales II [32h] - A. Gob (ULg)

Questions spéciales III [32h] - P.J. Foulon (FUNDP) et A. Gob (ULg)

Questions spéciales IV [32h] - N. Nyst (ULB)

Questions spéciales V [32h] - M. Renault (ULB)

Animation patrimoniale et tourisme culturel

(Ne sera pas organisé en 2005-06)

Introduction [12h] - J.-P. Duchesne (ULg)

Questions spéciales I [32h] - Cl. Billen et J.-M. Decroly (ULB)

Questions spéciales II [32h] - Cl. Billen et J.-M. Decroly (ULB)

Questions spéciales III [32h] - J.-P. Duchesne (ULg)

Questions spéciales IV [32h] - J.-P. Duchesne (ULg)

Questions spéciales V [32h] - N., M.-E. Ricker et B. Vandendriesche (UCL)

Expertise et commerce de l'art

(Ne sera pas organisé en 2005-06)

Introduction [12h] - M. Dragnet (ULB)

Questions spéciales I [32h] - J.-P. Duchesne (ULg)

Questions spéciales II [32h] - J.-P. Duchesne (ULg)

Questions spéciales III [32h] - J.-P. Duchesne (ULg)

Questions spéciales IV [32h] - J.-P. Duchesne (ULg)

Questions spéciales V [32h] - Y. Vanden Bemden (FUNDP) et I. Vandevivere (UCL)

C. Options : 44 heures minimum

Cours à choisir parmi les cours d'introduction ou de questions spéciales des orientations autres que celle choisie par l'étudiant et/ou parmi les cours repris dans la liste ci-dessous :

Images numériques et bases de données graphiques [12h] - R. Laffineur (ULg)

Relevés graphiques et CAD [12h] - R. Laffineur (ULg)

Présentations multimédias [12h] - N.

Dendrochronologie [12h] - P. Hoffsummer (ULg)

Archéométrie appliquée à l'archéologie [12h] - E. Warmenbol (ULB)

Archéométrie appliquée à l'histoire de l'art [12h] - D. Allart (ULg)

D. Stage

Chaque étudiant effectuera un stage de deux mois dans une ou plusieurs institutions choisies en accord avec un des titulaires de cours de l'orientation de l'étudiant. Cet enseignant est ainsi le maître de stage et l'interlocuteur des responsables des institutions concernées, et il supervise la rédaction du rapport de stage (d'une cinquantaine de pages).

Ce stage est valorisé dans le cursus de l'étudiant à raison de 36 heures.